







BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE EXPLICATIVE

pages

 BUDGET PRINCIPAL VILLE :	
I - Synthèse du budget.....	1
II - Section de fonctionnement.....	2 à 7
III - Section d'investissement.....	8 à 11
 BUDGET MULTIACCUEIL.....	12
 BUDGET RESERVES FONCIERES	13
 BUDGETS CONSOLIDES	14

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Lors du débat d'orientation budgétaire, la stratégie pour 2024 et les années à venir a été présentée autour de 6 axes d'intervention : développer un service public moderne et proche ; dynamiser la vie associative, culturelle et sportive ; agir pour l'environnement et la transition écologique ; renforcer l'attractivité de la ville et de ses équipements ; œuvrer pour la solidarité et la sécurité des Avrillais ; enfin, être acteur de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes.

Ces six axes s'appuient sur deux enjeux majeurs en réponse aux attentes des Avrillais : offrir un service public de qualité et investir pour développer la Ville de façon équilibrée et durable.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement a été présenté sur la base des grands projets du mandat :

- Construction de la médiathèque
- Reconstruction de l'Espace Lino Ventura,

et enrichi de l'ouverture de nouveaux programmes :

- Complexe Delaune décarboné
- Programme TESE (Transition Ecologique et de Sobriété Energétique)
- Evolution et extension du Centre Technique Municipal

C'est en tenant compte de ces éléments que le budget primitif 2024 est présenté.

« C'est un budget ambitieux, à la hauteur des investissements structurants de la Ville et des enjeux de Transition écologique. »

I - SYNTHÈSE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2024 s'élève à **32 944 060 €**.

BUDGET VILLE	BP 2023	Bp 2024	%evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	18 288 500,00 €	19 344 277,00 €	5,77%	1 055 777,00 €
INVESTISSEMENT	6 762 500,00 €	13 599 783,00 €	101,11%	6 837 283,00 €
TOTAL	25 051 000,00 €	32 944 060,00 €	31,51%	7 893 060,00 €

Prise séparément, la section de fonctionnement au global s'établit à :

- **19 344 277 € pour les recettes**
- **18 139 829 € pour les dépenses**

Ce qui permet de dégager à nouveau un **excédent de fonctionnement** de l'ordre de **1 200 000 €** au BP 2024 afin de financer les investissements.

La section d'investissement quant à elle s'élève à **13 599 783 €**.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT (RF) : 19 344 277 €

soit + 1 055 777€ (+ 5,77%)

BP 2024 : La hausse des bases fiscales et les recettes des produits des services permettent d'atteindre ce taux d'évolution de + 5.77 % (par rapport à 2023).

Section de fonctionnement 2023 - Vue d'ensemble & propositions BP 2024					
Chap.	Recettes	BP 23	BP 2024	Ecart en valeur €BP23/BP24	% BP 2024/2023
0 0 2	Excédent de fonctionnement reporté				
0 13	Atténuations de charges	25 000,00	175 000,00	150 000,00	600,00%
0 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 500,00	325 000,00	14 500,00	4,67%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 185 000,00	1 455 750,00	270 750,00	22,85%
73	Impôts et taxes	1 626 000,00	1 660 000,00	34 000,00	2,09%
731	Fiscalité Locale	12 374 000,00	12 646 000,00	272 000,00	2,20%
74	Dotations, subventions et participations	2 730 000,00	2 817 507,00	87 507,00	3,21%
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	75 020,00	47 020,00	167,93%
77	Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	-	0,00%
78	Reprise sur provisions		180 000,00	180 000,00	
	Total des recettes de fonctionnement	18 288 500,00	19 344 277,00	1 055 777,00	5,77%

Les produits de fonctionnement sont composés des postes suivants :

1.1 Les impôts et taxes (Chap 73) progression de + 4,29 % (+ 306 000 €)

- Les recettes fiscales vont augmenter d'environ 306 000€ par rapport au BP 2023, sous l'effet des + 3,9% d'augmentation des bases fiscales au plan national.
- Les droits de mutation qui évoluaient de +7% en moyenne annuelle et qui sont perçus au moment du transfert de propriété lors de la vente d'un bien immobilier, sont prévus à la baisse pour un montant de 660 000 € contre 800 000 € en 2023. La bonne dynamique spécifique à Avrillé permet de conserver cette projection.

➤ Les autres recettes restent stables pour 2024 :

- Attribution de compensation d'ALM = 868 000 €.
- FPIC (ALM) = 236 000 €.
- Taxe locale sur la consommation finale d'électricité = 250 000 €.
- Taxe locale sur la publicité Extérieure = 90 000 €.

1.2 Les dotations de l'Etat (Chapitre 74)

- Ce chapitre connaît aussi une augmentation de **3,21% soit + 87 507 €**.

Cette progression des recettes de ce chapitre s'explique par:

- L'augmentation de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) + 1,2%.
- Les subventions de la CAF avec la bonification du CTG (Contrat Territorial Global).
- La Dotation de solidarité Urbaine continue sa progression depuis quelques années.

BP 2024 : Le projet de loi de finances 2024 de l'Etat prévoit une augmentation de diverses dotations. Les prévisions 2024 sont inscrites de façon prudentielle.

1.3 Autres produits courants dont tarification des services (chapitre 70)

- Ce chapitre prévoit une augmentation de +22,85% soit +270 750 €.

La Ville retrouve son niveau d'avant COVID et enregistre des recettes supplémentaires dues à de nouvelles prestations et une hausse de la fréquentation. Un travail sur les tarifs, inchangés pour certains depuis 2017, viendra compléter le dispositif.

**Une prévision 2024 à 1 455 750 € est rationnelle au vu du réalisé 2023 qui est de
1 495 295 €**

1.4 Opérations d'ordre (Chapitre 042)

Dans ce chapitre, figurent les recettes des travaux en régie qui permettent de valoriser les travaux des agents des services techniques assimilables à des travaux d'investissement.

- Cela entre dans les recettes de fonctionnement et bonifie l'autofinancement de la collectivité, elles deviennent des dépenses d'investissement.
- Quelques 325 000 € apparaissent cette année par rapport. Partie de 10 350 € en 2022, la somme de 300 000 € a été réalisée en 2023 et se poursuivra cette année.
- Pour 2024 la prévision s'établit à 325 000 €.

1.5 Les chapitres 75 et 77 sont peu significatifs de par leur montant.

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (DF) : 19 344 277 €

soit +1 055 777 € (+5,77%)

Elles se décomposent en quatre rubriques principales : Charges à caractère général ; charges de personnel; autres charges de fonctionnement et charges financières. Elles s'entendent hors virement à la section d'investissement.

La hausse contextuelle des dépenses est globalement imposée à la collectivité par :

- Une inflation généralisée et principalement le surcoût énergétique.
- Une augmentation mécanique des charges de personnel due au GVT, aux mesures gouvernementales.
- Les subventions d'équilibre des budgets annexes et autonomes qui subissent aussi ce contexte économique.

Section de fonctionnement 2023 - Vue d'ensemble & propositions BP 2024					
Chap.	Dépenses	BP 23	BP 2024		% BP 2024/2023
0 11	Charges à caractère général	4 250 000,00	4 525 844,00	275 844,00	6,49%
0 12	Charges de personnel et frais assimilés	8 900 000,00	9 870 000,00	970 000,00	10,90%
0 14	Atténuations de produits	3 000,00	2 000,00	- 1 000,00	-33,33%
0 23	Virement à la section d'investissement	1 115 500,00	1 204 448,00	88 948,00	7,97%
0 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800 000,00	1 600 000,00	- 200 000,00	-11,11%
65	Autres charges de gestion courante	2 100 000,00	2 041 985,00	- 58 015,00	-2,76%
66	Charges financières	110 000,00	90 000,00	- 20 000,00	-18,18%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	-	0,00%
	Total des dépenses de fonctionnement	18 288 500,00	19 344 277,00	1 055 777,00	5,77%

2.1 Charges à caractère général (011) : 4 525 844 € soit +6,49% (+275 844 €)

Le dernier recensement met en lumière une hausse de nombre d'habitants importante au cours des 6 dernières années (1500).

C'est pourquoi, les charges évoluent majoritairement en raison de la hausse de la fréquentation des services publics mais aussi en raison de l'inflation.

Celle-ci, très prégnante en 2022/2023, demeure soutenue même si on note une tendance à la baisse (prévision de 2.4 % contre 4.9 % en 2023). Ce chapitre est donc abondé des effets estimés.

On peut citer : le coût de l'énergie = + 10% et plus généralement, l'ensemble des marchés de fournitures environ = + 10% dont restauration etc... sur l'ensemble des budgets.

2.2 Les charges de personnel et frais assimilés : 9 870 000 € soit +10,90%

Conformément au rapport d'orientations budgétaires présenté lors du précédent conseil municipal, les charges de personnel sont présentées dans le rapport prévisionnel ci-dessous :

- En 2024 l'évolution de la masse salariale est en partie due :
 - Aux mécanismes imposés par le statut avec le phénomène de GVT « Glissement, Vieillesse, Technicité » ou les décisions de l'Etat tel que l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics et les réformes catégorielles.

La volonté de la collectivité est d'agir sur le pouvoir d'achat des agents, dans une période d'inflation forte. Cela se traduit par la mise en place de titres restaurants d'une valeur de 7.50€, ainsi que d'une action sur la santé en élevant à 17€ net mensuel, la participation employeur aux bénéficiaires des agents pour l'assurance du risque « santé »

Structure des charges de personnel

Dépenses de personnel	BP 2024
Rémunérations Titulaires	4 500 400 €
Rémunérations non titulaires + apprentis	991 000€
NBI + Supplément familial	114 500€
Régime indemnitaire	887 500€
Charges sociales sur salaire	2 887 800€
Autres charges de personnel	488 800€
Total	9 870 000€

BP 2024 : +10,90% soit + 970 000€ qui correspondent :

- Au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour 1.8 %
- Des mesures prises pour améliorer et préserver le pouvoir d'achat des agents (Tickets restaurant + participation à la complémentaire santé)
- Des mesures d'effectifs (poste Directeur CTM adjoint DEEO, Brigade d'intervention)
- Un effet année pleine des mesures gouvernementales de 2023 + nouvelles dispositions (5 points d'indice)
- Une provision RIFSEEP/CIA

2.3 Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités aux élus de la collectivité, les subventions, participations d'équilibre des budgets annexes Multi-Accueil-Réserves Foncières- et les budgets autonomes CCAS, SIRI, et le CIAS ainsi que le soutien financier aux associations locales.

La Ville maintient un niveau d'aide élevé au tissu associatif, garant du lien social.

2.3.1 Les subventions aux associations

Les subventions dédiées à la MJC et Pouce Poucette qui nécessitent des conventions d'objectifs en renouvellement cette année, sont provisionnées budgétairement mais seront mises en place au Conseil municipal du mois de juin.

Ces deux structures rencontrent des changements de gouvernance qui nécessitent un travail tant sur le niveau d'accompagnement de la collectivité que sur le contenu de la convention d'objectif.

Ces deux associations ont bénéficié d'un acompte de subvention de 30 % en début d'année.

2.3.2 Contingents et participations obligatoires : + 12,41% (+ 81 349 €)

- **Subventions de fonctionnement aux budgets annexes :**

Budget annexe Réserves foncières : 173 200 contre 171 000 € en N-1.

Budget annexe Multi-Accueil : 264 870 contre 247 100 € en N-1.

- **Subventions de fonctionnement à des budgets autonomes :**

Budget autonome du CCAS d'Avrillé : 282 985 € contre 224 000 € en N-1 permettant d'assurer la solidarité auprès des plus démunis.

L'augmentation de la participation au CCAS est liée à l'embauche d'une nouvelle CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale).

Ce renfort permettra de faire face à la hausse de l'aide sociale légale et la complexité des dossiers traités.

La future labellisation de l'Espace Joséphine Baker en « France Service » fait partie de cet accompagnement amplifié au profit des usagers dans leurs démarches.

Participation CLIC : 16 000€ contre 13 606 € en N-1 (passage de 0.90 à 1.1 €/habitant).

2.4 Les Dépenses imprévues :

Avec la nouvelle nomenclature comptable M57, les dépenses imprévues sont traitées différemment. L'exécutif procède à des virements de sommes entre chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section en cas de besoin.

2.5 Les charges financières : 90 000 €, soit -18,18%

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours. Aucun nouveau prêt n'étant en cours, le montant des intérêts baisse mécaniquement chaque année au profit du remboursement du capital.

Il est rappelé que le ratio de désendettement de la Ville s'élève à moins de 2 ans et que la dette par habitant est de 352 € contre 800 € sur la strate.

2.6 Virements à la section d'investissement : 2 804 448 €

3 CONCLUSION : EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF nette correspond à la CAF brute (recettes-dépenses réelles de fonctionnement) diminuée du remboursement des emprunts. Elle permet de mesurer le montant disponible pour financer les investissements.

➤ **Pour 2024, la capacité d'autofinancement est optimisée et s'élève à 1 204 448 €**

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT : 13 599 783 €

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en cinq grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement (CAF brute) à ce stade du BP
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds...)
- L'amortissement
- Des opérations d'ordre et patrimoniales
- L'emprunt d'équilibre

1.1 Le Virement : 1 204 448 €

(Plus important que l'année dernière – 1 115 500 € en 2023)

1.2 Les recettes propres

1.2.1 Le FCTVA : 290 000 €

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat destinée à compenser, à un taux forfaitaire (16,404%) la charge de la TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement.

Le remboursement du FCTVA est proportionnel aux dépenses réalisées sur l'année N-1. Plus le montant des investissements est conséquent, plus le volume du FCTVA sera élevé. Le décalage impacte donc les recettes correspondantes.

1.2.2 La taxe d'aménagement : 130 000 €

C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Son exigibilité est désormais à l'achèvement des travaux et non plus décalée sur 24 mois.

1.3 Emprunt : inscription initiale de 6 175 335 € avec une cible d'emprunt d'équilibre de 2 115 222.73 € après intégration des résultats très excédentaires de 2023

Destiné à assurer une partie du financement des grands équipements, il permettra de répondre à la règle des 3 tiers : 1/3 d'autofinancement, 1/3 de subventions et 1/3 d'emprunts qui permettent de construire les plans de financement des équipements d'une durée de vie de plusieurs dizaines d'années.

Confronté à la notion d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget, il s'évalue au Budget Primitif et se rectifie des excédents éventuels du Compte Administratif, qui à Avrillé, se vote en juin. Présenté par un équilibre à 6 175 335 €, il ne devrait être que de 2 115 222.73 € au final.

En 2022, l'emprunt, initialement prévu à hauteur de 1 154 100 €, n'a pas eu besoin d'être réalisé.

Le vote du compte administratif 2023 permettra d'ajuster le besoin d'emprunt au regard des résultats N-1 réellement constatés.

1.4 Les transferts de la section de fonctionnement

- Les amortissements : 1 600 000 €.
- Le virement de la section de fonctionnement : 1 204 448 €.
- Les travaux en Régie : 325 000 €

2 LES DEPENSES GLOBALES D'INVESTISSEMENT : 13 599 783 €

Plan Pluriannuel d'investissement / planification budgétaire 2024/2027							
Libellés	AP votée	Réalisé exercices antérieurs	2024	2025	2026	2027	Total
AP/CP Construction d'une Médiathèque - OP 455	6 900 000 €	274 210 €	2 080 000 €	4 120 000 €	425 790 €		6 900 000 €
AP/CP Reconstruction de la salle Lino Ventura - OP 456	5 334 000 €	299 888 €	1 000 000 €	3 650 000 €	384 112 €		5 334 000 €
AP/CP Complexe Delaune décarboné - OP 457	3 223 000 €	- €	1 153 000 €	420 000 €	1 650 000 €	- €	3 223 000 €
Extension de la salle de Gym			15 000 €	50 000 €	900 000 €		965 000 €
Réfection de la toiture Delaune (compris Photovoltaïque)			450 000 €	300 000 €			750 000 €
Implantation d'une ferme solaire				20 000 €	500 000 €		520 000 €
Réfection des couverture des terrains 1 & 2 de Tennis				50 000 €	250 000 €		300 000 €
Réfection du terrain synthétique			500 000 €				500 000 €
Réfection du terrain synthétique (Eclairage du Terrain)			100 000 €				100 000 €
Local Foot & Salle de réunions - Remplacement des menuiseries et création ouverture			25 000 €				25 000 €
Remplacement du Poste Haute Tension			63 000 €				63 000 €
AP/CP programme T.E.S.E (Transition écologique et sobriété énergétique) - OP 458	3 983 000 €	- €	286 000 €	675 000 €	1 222 000 €	1 800 000 €	3 983 000 €
Rénovation Thermique du GS Piaget			50 000 €	50 000 €	1 100 000 €	1 800 000 €	3 000 000 €
Salle Hélène Boucher : Remplacement du mode de Chauffage			4 000 €	200 000 €			204 000 €
Salle Marie Paradis : Installation de panneaux solaires			20 000 €	180 000 €			200 000 €
Végétalisation des cours d'école (St Ex en 2024 et Aérodrôme en 2025)			110 000 €	150 000 €			260 000 €
Installation d'une GTC sur les bâtiments de la Ville			25 000 €	25 000 €	25 000 €		75 000 €
Réalisation des Audits Energétiques des Bâtiments de la Ville			50 000 €	50 000 €	50 000 €		150 000 €
Acquisition de véhicules électriques			20 000 €	20 000 €	40 000 €		80 000 €
CTM : Equipement de bornes de recharge			7 000 €		7 000 €		14 000 €
AP/CP Evolution/Extension du Centre Technique Municipal - OP 459	2 740 000 €	- €	80 000 €	80 000 €	1 280 000 €	1 300 000 €	2 740 000 €
Programmiste + Maitrise d'Œuvre			80 000 €	80 000 €	80 000 €		240 000 €
Travaux					1 200 000 €	1 300 000 €	2 500 000 €
TOTAUX	22 180 000 €	574 098 €	4 599 000 €	8 945 000 €	4 961 902 €	3 100 000 €	22 180 000 €

L'ensemble de ces montants sont estimatifs

Outre ce PPI, il convient d'y rajouter les dépenses d'investissement 2024 classées par politiques publiques :

Transition écologique	Aménagement voirie et espaces verts	869 900,00 €
	Batiments divers Rénovation	529 800,00 €
	Verdissement des équipements Matériel des services	573 003,00 €
Vie associative/ culture et sports	Equipements sportifs	266 000,00 €
	Equipements culturels	133 380,00 €
Citoyenneté	Budget participatif	121 500,00 €
Education	Groupes Scolaires/enfance	262 700,00 €
Sécurité	Déploiement du numérique	319 000,00 €
	Déploiement de la Vidéoprotection	85 000,00 €
Actions intercommunales	Participation ZAC	1 200 000,00
	Participation voirie SIEML, ALM ...	505 000,00
	Divers	120 500,00
Finances	Remboursement capital emprunts	490 000,00
TOTAL		5 475 783,00 €

2.1 Investissements d'équipement réels (sans les opérations de gestion) : 9 584 783 €

La stratégie du mandat est présentée autour de 6 axes d'intervention pour lesquels la feuille de route se décline pour 2024.

2.2 Les dépenses financières : remboursement du capital : 490 000 €

Au 1er janvier 2024, l'encours de dettes s'élève à 5 324 003 € :

La capacité de désendettement de la Ville est estimée à 1,61 ans.
Il est rappelé que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

3 CONCLUSION

L'année 2024 est l'année de lancement des grands travaux du mandat. Cela justifie la montée en puissance du niveau des investissements portés par la collectivité. Sont concernées au premier chef, la construction de la nouvelle médiathèque, dont le chantier démarrera au mois de juillet, la reconstruction de l'espace Lino Ventura, pour lequel les premiers crédits significatifs apparaissent. Est également concerné, l'aménagement de la ZAC Centre-ville, avec l'inscription des crédits nécessaires à la livraison en 2025 du secteur St Gilles/Acacias. Enfin, un effort tout particulier est réalisé sur les opérations liées à la transition écologique et à la sobriété énergétique.

Ambitieux et réaliste, ce budget primitif est conforme au programme municipal porté par la majorité depuis 2020. Il respecte les grands équilibres structurels en matière financière. Il repose sur une constante : l'absence d'augmentation des taux d'imposition de la fiscalité communale.

BUDGET ANNEXE MULTIACCUEIL

Il comprend 30 places en Multi-Accueil et 30 places auprès d'assistantes maternelles à leur domicile. C'est avant tout un budget de fonctionnement.

I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal par l'exercice 2024 s'élève à **739 210 €**.

BUDGET Multi-Accueil	BP 2023	BP 2024	%evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	723 200,00 €	710 710,00 €	-1,73%	- 12 490,00 €
INVESTISSEMENT	28 500,00 €	28 500,00 €	0,00%	- €
TOTAL	751 700,00 €	739 210,00 €	-1,66%	- 12 490,00 €

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 710 710 €

-Dans le contexte d'une inflation généralisée, les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées. L'évolution de la participation du budget Ville s'explique essentiellement par une évolution des frais de personnel. Comme le budget principal, les mesures gouvernementales, ainsi que celles de la collectivité, influent sur ces dépenses. Les charges à caractère général permettant à la structure de fonctionner ne représentent que 15% des dépenses de fonctionnement.

-Les recettes sont principalement constituées de subventions 48,26%, de la participation du budget principal 19,70% ainsi que les produits de service 32,04%.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 28 500 €

Les investissements seront financés exclusivement par la dotation aux amortissements de 5 000 € et un virement de la section de fonctionnement pour 23 150 € et FCTVA pour 350 €.

En dépenses, il convient de noter :

- Des travaux d'aménagement de la structure pour 24 500 €.
- Mobilier et matériels pédagogiques pour 4 000€.

BUDGET ANNEXE RESERVES FONCIERES

I - SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif global (opérations d'ordre + réelles) présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2024 s'élève à 1 409 100 €. Il s'agit d'un budget qui attire peu d'écritures en section de fonctionnement, l'ensemble des activités se situant dans la section d'investissement par l'achat de biens fonciers.

BUDGET Réserves Foncières	BP 2023	BP 2024	%evol	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	176 200,00 €	179 100,00 €	1,65%	2 900,00 €
INVESTISSEMENT	1 498 000,00 €	1 230 000,00 €	-17,89%	- 268 000,00 €
TOTAL	1 674 200,00 €	1 409 100,00 €	-15,83%	- 265 100,00 €

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 179 100 €

L'équilibre de la section de fonctionnement s'opère à 97% par la participation du budget Ville (173 200€.). Les dépenses de fonctionnement se limitent au remboursement des intérêts d'emprunt ainsi que quelques charges générales dont les taxes foncières, petites études.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 230 000 €

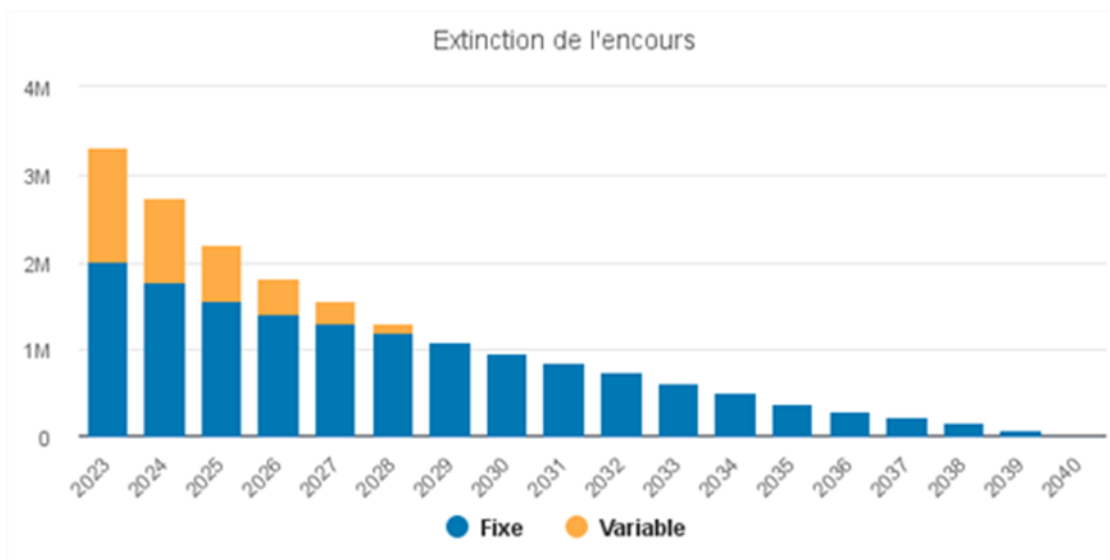
Le budget 2024 se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- En recettes : 799 500 € Correspondent à la vente du 109 BIS et 111 AV PMF aux Nouveaux Constructeurs.
- 60 000 € de dotations aux amortissements.
- Le recours à l'emprunt d'équilibre envisagé est de 369 500€.
- En dépenses : 650 000€ de réserves d'acquisitions foncières et démolitions et 580 000 € de remboursement du capital des emprunts.

Seul ce budget annexe comporte des dettes dont l'encours s'élève au 01 janvier 2024 à 2 753 738 € soit 182 € par habitant.

Les emprunts sont répartis à 64,4% en taux fixe et 35,6% en taux variable. Les taux moyens d'emprunt sont de 2.30%.

- Enfin, le tableau ci-après montre le désendettement de ce budget à moyen terme puisqu'à partir de 2026,



BUDGETS CONSOLIDÉS

I - SYNTHÈSE DES BUDGETS

ANNEE 2024	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	19 344 277,00 €	13 599 783,00 €	32 944 060,00 €
Budget annexe Multi-Accueil	710 710,00 €	28 500,00 €	739 210,00 €
Budget annexe Réserves Foncières	179 100,00 €	1 230 000,00 €	1 409 100,00 €
TOTAL	20 234 087,00 €	14 858 283,00 €	35 092 370,00 €

L'évolution des budgets primitifs consolidés est de 27,98% par rapport à 2023 dont le total s'élevait à 27 419 700 €.

Pour la commune, le ratio de désendettement des budgets consolidés est de 2,38 années en comptes consolidés (budget principal et annexes associés) à partir des CAF Brutes prévisionnelles 2023.